

Annoncé le 3 septembre 2020, le plan "France Relance", axé sur le soutien aux entreprises, est actuellement examiné par le Parlement. Entretien exclusif avec **Laurent Saint-Martin, Rapporteur Général du budget à l'Assemblée nationale.**

La première partie du projet de loi de finances 2021 s'est achevée la semaine dernière. Est-elle à la hauteur de l'ambition du plan de relance ?

Cette première partie est en phase avec l'annonce du plan de relance. Sur les 86 milliards d'euros de crédit budgétaire prévus, 20 milliards ont d'ores et déjà été votés. La priorité a été donnée à la baisse de la fiscalité sur la production et aux mesures de relance des secteurs les plus impactés. Dans la seconde partie du budget que les députés sont en train d'examiner, **il s'agit d'investir dans les secteurs de demain** et d'amorcer un renouveau industriel. Le plan de relance a pour but d'accélérer la reprise, de regagner des points de croissance mais aussi de changer de direction en faveur de comportements plus vertueux sur le plan écologique, d'entreprises plus modernes et d'une épargne plus productive. Parmi ces mesures, on peut citer le renforcement des crédits consacrés à « Ma Prime Rénov' » qui aura des effets directs sur le marché de la rénovation thermique.

86 milliards d'euros sur deux ans, est-ce suffisant ?

Le Plan de Relance s'inscrit dans la continuité d'actions déjà déployées, il prend **le relais du plan d'urgence** : 60 milliards de crédit, dont une majorité uniquement pour le dispositif de chômage partiel, ont déjà été versés. L'effort est conséquent, cette dépense publique indispensable a un cap clair : investir et accompagner les entreprises françaises, qu'il s'agisse de rénovation thermique, de la digitalisation des PME, du verdissement des ETI ou du renforcement des fonds propres des entreprises en général.

Un stimulus qui devrait déclencher des investissements privés. Quelles sont vos attentes ?

L'objectif est de créer 1,5% de croissance, un objectif ambitieux dans notre contexte de crise sanitaire et économique, avec en ligne de mire l'équilibre, pour atteindre, avec des indicateurs sains, un solde primaire positif pour les comptes de l'État, ce qui n'est pas arrivé depuis les années 1970.

Le nouveau label "Relance" créé à l'occasion du Plan de Relance a pour ambition de développer les fonds propres et quasi-fonds propres des PME et ETI françaises. Est-ce un appel aux épargnants ?

L'intérêt majeur est effectivement de toucher tous les investisseurs, investisseurs professionnels et non professionnels ainsi que le grand public. Ce label s'inscrit dans la continuité de mesures déployées en faveur de la fiscalité avec entre autres, la *flat tax* et la réforme de l'ISF, destinées à **mieux orienter l'épargne** des Français vers **l'investissement productif**. C'est une démarche gagnante. L'enjeu est de créer un climat de confiance pour l'investissement, de contribuer dans une même dynamique globale à l'économie réelle.



Laurent SAINT-MARTIN

35 ans, Laurent Saint-Martin est député du Val-de-Marne et **Rapporteur Général du Budget à l'Assemblée Nationale**. Il est diplômé de l'Edhec Business School.

La Financière de l'Échiquier Engagée pour la relance, aux côtés des entreprises

◆ NOVI Coté 2020, dédié au soutien des PME et ETI françaises

Après NOVI 1 en 2015, La Financière de l'Échiquier (LFDE) a lancé, cet été, NOVI Coté 2020*, un fonds professionnel spécialisé dédié au soutien des petites et moyennes entreprises françaises affectées par la crise actuelle, dans le cadre du [programme d'Investissement Assureurs-Caisse des Dépôts et Consignations](#). Un enjeu crucial pour les investisseurs en entreprises que nous sommes.

NOVI Coté 2020 repose sur [une double expertise de LFDE](#), un savoir-faire historique de sélection de petites et moyennes valeurs et une expertise ISR qui se traduit par des exclusions sectorielles renforcées et une approche extra-financière enrichie, notamment dans sa dimension sociale.

Chiffre d'affaires
des entreprises entre

10M€ et
2Mds€

Minimum

40%

de capitalisations
inférieures à 500M€

25%

maximum
de capitalisations
supérieures à 1Mds€
(et aucune > 2Mds€)

Encours :
72M€

23/10/2020

LFDE a entrepris les démarches pour obtenir le label Relance pour ce fonds dédié aux investisseurs professionnels et demandera également ce label pour 3 autres fonds orientés vers les particuliers.

*Le fonds est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital et des risques liés à l'intervention sur les marchés actions et à l'investissement en actions de petites capitalisations

◆ Alliance européenne pour une relance écologique

LFDE a rejoint l'engagement collaboratif [destiné à accélérer la transition écologique après la crise du Covid-19](#). Message également porté au sein du groupe de discussion des UN PRI, rejoint cette année, qui vise à garantir un système financier durable dans la phase de reprise. Investisseur responsable depuis 1991, et signataire des UN PRI depuis 2008, [LFDE réaffirme ainsi son engagement en faveur du climat](#), un engagement appelé à s'intensifier !

CONTACT



53, avenue d'Iéna
75116 Paris



www.lfde.com



Équipe Institutionnels
& Grands Comptes
+33(0)1 47 23 73 19



Anne-Frédérique Cabasset
acabasset@lfde.com